

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Longueur : 12 pages maximum (plus page de couverture et annexes)

| | |
|--|---|
| Pays : Burkina Faso | |
| TITRE DU PROJET : <i>Projet Secrétariat : Appui à la Coordination et au Suivi des Projets du Fonds pour la Consolidation de la Paix (PBF) au Burkina Faso.</i> | |
| NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) : | |
| Modalité de financement du PBF : <input type="checkbox"/> IRF <input checked="" type="checkbox"/> PRF | Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust fund") : <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale : |
| Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : UNFPA, ONU | |
| Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux: spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) : Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFID): <ul style="list-style-type: none">- Direction Générale du Développement Territorial (DGDТ) ;- Directions régionales de l'Economie et de la Planification (DREP). | |
| Durée du projet en mois¹ : 24 mois Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Burkina Faso | |
| Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF : <input type="checkbox"/> Initiative de promotion de l'égalité des sexes ² <input type="checkbox"/> Initiative de promotion des jeunes ³ <input type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix) <input type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional | |

¹ La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

² Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

³ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :

UNFPA : \$ 1 210 000

Total PBF : \$ 1 210 000

**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :**Budget total du projet :****PBF 1^{ère} tranche (70%) :**

UNFPA : \$ 847 000

Total : \$ 847 000

PBF 2^{ème} tranche (30%) :

UNFPA : \$ 363 000

Total : \$ 363 000

Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extrants) :

Le projet vise à soutenir le dispositif de gouvernance, de coordination et suivi évaluation du Portefeuille du PBF au Burkina Faso. Il doit permettre le fonctionnement du Secrétariat PBF pour appuyer le Coordonnateur Résident, le « *Comité conjoint d'orientation - CCO* » et le « *Comité technique de suivi – CTS* » dans la coordination et le suivi évaluation du portefeuille de consolidation de la Paix au Burkina Faso. Le Secrétariat assurera le suivi des projets, la planification des activités d'évaluation, le contrôle de qualité, ainsi que la consolidation et la soumission régulière des rapports au CCO. Le projet et l'ensemble du portefeuille PBF soutiendra les efforts du Gouvernement à atteindre les milestones / indicateurs du « *Prevention and resilience allocation - PRA* », afin de permettre au pays de bénéficier des ressources du PRA pour construire les bases d'une paix durable. Les enquêtes de perception qui seront réalisées dans le cadre de ce projet contribuera à orienter les actions du Gouvernement dans les domaines de réconciliation nationale, la cohésion sociale et la construction de la confiance entre l'Etat et les populations. Il contribuera, également, à faire le suivi de l'évolution du contexte et les facteurs de conflits afin d'orienter les appuis du SNU dans la logique d'une paix durable.

Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :

Le projet résulte des consultations menées avec les différents acteurs, y compris le Bureau du Coordonnateur Résident (RCO), le Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement à travers le Programme d'Urgence pour le Sahel du Burkina Faso (PUS-BF), le comité de pilotage du PBF et le PBSO. Outre les propositions et recommandations issues de ces consultations, le projet tient également compte des priorités du Gouvernement du Burkina Faso identifiées dans la demande d'éligibilité au PBF ainsi que l'analyse des facteurs de la fragilité. Le document de projet répond à une demande du Comité Conjoint d'Orientation pour mettre en place un Secrétariat technique du PBF.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes⁴ : 1

Spécifiez le pourcentage () et le montant () du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : **15,50% soit 187 496,23 \$US.**

⁴ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

Expliquez brièvement par quelle(s) intervention(s) principale(s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes⁵ :

Dans son rôle de coordination et d'orientation des interventions du PBF, le Secrétariat doit s'assurer que les projets soumis au financement du PBF aient au moins le Gender Marker 2, c'est-à-dire ayant au minimum 30% du budget destiné à l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Il doit veiller à ce que les mécanismes de suivi évaluation des projets intègrent le genre afin de mesurer objectivement le niveau de contribution des projets à l'égalité des sexes.

Degré de risque du projet⁶ : 1

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁷) :

4.3 Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

Le cas échéant, le résultat de l'UNDAF auquel le projet contribue : Effet 1.1. : D'ici à 2020, l'efficacité des institutions est améliorée et les populations du Burkina Faso, en particulier les plus exposées aux risques de conflits et à l'insécurité, vivent en paix et en sécurité dans un Etat de droit (Pilier 1 : Efficacité institutionnelle, Etat de droit, cohésion sociale, sécurité et paix durable.

Le cas échéant, Objectif de Développement Durable auquel le projet contribue : ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces.

Type de demande :

Nouveau projet

Révision de projet

Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :

Extension de la durée : Durée additionnelle du projet en mois :

Changement de résultat / sujet :

Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :

Budget PBF supplémentaire : Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :

USD XXXXX

Brève justification de la révision :

NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.

⁵ Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

⁶ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁷ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

SIGNATURES DU PROJET :

| | |
|--|--|
| <p>AGENCE RECIPIENDAIRE</p> <p>Nom du représentant : Auguste J. KPOGNON</p> <p><i>[Signature]</i></p> <p>Signature</p> <p>Nom de l'agence : UNFPA</p> <p>Date et visa : 31/03/21</p>  | <p>Représentant du Gouvernement national</p> <p>Nom : Lassané KABORE</p> <p><i>[Signature]</i></p> <p>Signature :</p> <p>Titre : Ministre de l'Économie, des Finances et du Développement</p> <p>Date et visa : 16 AVR 2021</p>  |
| <p>Coordonnatrice résidente du Système des Nations Unies au Burkina Faso</p> <p>Nom : Metsi MAKHETHA</p> <p><i>[Signature]</i></p> <p>Signature</p> <p>Date & visa : 26/04/2021</p>  | <p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p>Nom du représentant : Oscar FERNANDEZ-TARANCO</p> <p><i>[Signature]</i></p> <p>Signature</p> <p>Titre : Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix</p> <p>Date & visa: 28 April 2021</p> |

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

a) Décrire brièvement les conclusions principales de l'analyse de conflit en ce qui concerne les principales thématiques du projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit être sensible au genre et à l'âge.

Brève Analyse de conflit y compris le contexte, les informations socio-économiques, etc.

Le Burkina Faso fait face à une crise sécuritaire depuis 2015, qui s'est accentuée au cours de l'année 2020. Selon *Armed Conflict Location & Event Data Project*, le pays a enregistré 835 incidents de sécurité entre les mois de janvier et décembre 2020. Le nombre de victimes est passé de 303 en 2018 à 2 219 en 2019 et à 2 254 en novembre 2020 dont 41% de civils. Ces attaques des groupes armés non étatiques (GANE) visent sans distinction des cibles militaires et civiles, y compris les élus locaux, les leaders religieux, les marchés et les lieux de culte. Des assassinats ciblés tels que celui du Chef Coutumier et Maire de la commune de Pensa (Centre-Nord) en juillet 2020 et celui du Grand Imam de Djibo en août dernier entre autres, ont durement choqué l'opinion nationale et le Gouvernement. En 2020, le Burkina a occupé le 122^{ième} rang sur 163 pays dans le classement *Global Peace Index*, soit une régression de 13 points par rapport 2019. Suivant le « *Fragile states Index* » de *Fund for Peace*, le pays a obtenu un score de 85,9 en 2020, soit une régression de 2 points par rapport à 2019, le classant ainsi le 37^{ième} pays le plus fragile sur 178.

Cette crise sécuritaire est causée par les attaques des GANE extrémistes qui sévissent dans la sous-région. Initialement localisée dans les régions du Sahel et du Nord, l'insécurité s'est propagée et touche désormais les régions du Centre Nord, de l'Est, du Centre Est et la Boucle du Mouhoun. Pour mieux répondre à la menace persistante, le Gouvernement a institué en début d'année 2020 les « *Volontaires pour la Défense de la Patrie* », un service communautaire d'autodéfense pour lutter contre l'insécurité dans les villages. Cette initiative, bien que saluée par la classe politique et une grande partie de la population, a parfois contribué à accroître les tensions et à plusieurs cas présumés de violations de droits de l'homme. Par ailleurs, les groupes armés extrémistes exploitent les conflits latents et contribuent à raviver des conflits inter communautaires.

La détérioration continue de la sécurité a généré une crise humanitaire sans précédent au Burkina Faso. Entre décembre 2019 et décembre 2020, le nombre des personnes déplacées internes (PDI) a quasiment doublé, passant de 560 033 à 1 074 993 selon le Comité national de secours d'urgence et de réhabilitation (CONASUR). 40,3% des PDI sont accueillis dans la région du Centre Nord et 32,8% dans le Sahel. A la rentrée scolaire de septembre 2020, 2 398 établissements scolaires n'ont pas réouvert les classes en raison de l'insécurité, 91 formations sanitaires sont fermées et 232 autres fonctionnent à minima. L'augmentation de la population dans les zones d'accueil, en particulier dans les régions du Centre Nord et du Sahel engendre une pression additionnelle sur les

faibles ressources existantes, occasionnant ainsi des tensions entre les déplacés et les populations hôtes.

Le pays est aussi confronté à une crise rurale multiforme liée à la compétition pour l'accès aux ressources naturelles. La gestion du foncier rural, l'exploitation artisanale et industrielle des ressources minières, la compétition entre agriculteurs et éleveurs et l'effet du changement climatique mettent à mal le vivre ensemble dans certaines zones rurales. La fourniture des services de base de santé, d'eau, d'éducation et des infrastructures souffre d'importantes inégalités. En 2018, le taux brut de scolarisation au primaire était de 90,7% dans le pays alors qu'il n'est que de 53,4% et 63,8% respectivement pour les régions du Sahel et de l'Est. De même, le taux de mortalité infantile était 129 ‰ en 2010 au Burkina contre 235‰ et 186‰ pour les régions du Sahel et de l'Est. De toute évidence, ces deux indicateurs expriment la profondeur de la crise entre l'Etat et ces territoires périphériques longtemps défavorisés par les politiques de développement. Le sentiment d'inégalité et d'exclusion dans l'accès et la jouissance des opportunités économiques, l'impunité et la stigmatisation apparaissent comme des enjeux majeurs des conflits qui, naguère latents, ont pris une tournure plus violente. Le vivre ensemble burkinabè est mis à rude épreuve, engendrant ainsi la stigmatisation de certaines communautés et le repli identitaire.

C'est dans ce contexte que la pandémie de la COVID-19, apparue le 9 mars, a touché 6 828⁸ personnes et 85 décès au 31 décembre 2020. Après une phase de stabilisation des cas à partir du mois de juin 2020, l'épidémie a repris de manière exponentielle à partir de novembre 2020. Les mesures de restriction, mises en place pendant les 3 premiers mois pour contenir la pandémie avaient eu des sérieux impacts socio-économiques que le pays tente difficilement de juguler. Si la tendance actuelle oblige les autorités à réinstaurer ces restrictions, les conséquences seront désastreuses pour les ménages et l'économie nationale, les inégalités vont s'accroître et alimenter les facteurs de conflits.

Cette crise sécuritaire et ses conséquences, ainsi que la pandémie de la COVID-19 affectent particulièrement les femmes et les jeunes. Plus de la moitié (53%) des PDI sont des femmes et 54% ont moins de 14 ans⁹. En raison de la menace d'attaques, les hommes (principales cibles des assassinats et d'enlèvements) fuient leurs villages, laissant les femmes, enfants et personnes âgées à la portée des groupes armés. Pendant leurs déplacements, ce sont les femmes qui sont renvoyées vers les villages d'origine par leurs familles à la recherche de stocks alimentaires, et elles sont ainsi exposées aux risques de violence et d'exploitation sexuelle sur le trajet, tels que les viols, mais également aux risques liés aux engins explosifs. Du fait de la déstructuration des systèmes de protection communautaires et institutionnels, les femmes déplacées se retrouvent dans une situation d'extrême vulnérabilité, à l'absence des hommes et de moyens de subsistance. Aussi, la fermeture des centres de santé et les écoles affectent particulièrement les femmes et les jeunes. Privés d'éducation et d'opportunités socioéconomiques, les jeunes sont exposés aux risques de radicalisation et d'enrôlement par les groupes armés extrémistes.

⁸ Le nombre total des cas est passé de 2 517 à 6 828 entre le 31 octobre et 31 décembre 2020, soit une augmentation de 171% au cours des deux derniers mois.

⁹ CONASUR - Enregistrement des personnes déplacées internes, n° 11/2020 du 31 décembre 2020 ;

Pour apporter une réponse appropriée aux défis sécuritaires et aux facteurs de fragilité, le Gouvernement a mis en place en 2017 le Programme d'urgence pour le Sahel au Burkina Faso (PUS-BF) qui vise à améliorer les conditions sécuritaires et à réduire la vulnérabilité de la population dans les régions du Sahel et du Nord. En raison de la détérioration continue de la situation sécuritaire et de l'expansion de l'insécurité vers d'autres zones du pays, le PUS a été élargi en 2019 et couvre désormais six régions qui sont : le Sahel, le Nord, le Centre-nord, le Centre-est, la Boucle de Mouhoun et l'Est. Les projets PBF viennent en appui au PUS-BF et font partie intégrante de la réponse du Gouvernement pour adresser les causes profondes à la fragilité du pays dans le domaine de la paix. Le Secrétariat du PBF, objet de ce projet, assure le suivi et la coordination des projets du portefeuille et s'assure du fonctionnement effectif des organes de gouvernance du portefeuille.

Eligibilité du pays au PBF et les priorités identifiées ainsi que le PBF portefeuille.

A la demande du Président de la République du 18 juin 2018, le Burkina Faso a été déclaré éligible au Fonds du Secrétaire Général des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix le 9 juillet 2018. Sur la base des facteurs de fragilité identifiés, les domaines prioritaires d'intervention du PBF en appui au PUS-BF sont : (i) l'amélioration de la confiance entre les populations et l'État, (ii) le renforcement de la résilience sociale et la participation active des femmes et des jeunes et (iii) la gestion pacifique des conflits locaux.

La supervision stratégique et politique du portefeuille du PBF au Burkina Faso est assurée par le « *Comité Conjoint d'Orientation – CCO* ». Co-présidé par le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFID) et le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies, le CCO est chargé de donner l'orientation stratégique dans la définition et la mise en œuvre des projets financés par le PBF, assurant aussi une coordination et la synergie avec les autres actions du gouvernement et des partenaires. Il est l'organe de décision concernant la cohérence et l'assurance qualité dans la mise en œuvre des projets du portefeuille. Le CCO se situe dans le cadre global de coordination du Programme d'Urgence pour le Sahel et rend compte au Comité d'Orientation Stratégique (COS) qui est présidé par le Premier Ministre.

En outre, un *Comité Technique de Suivi (CTS)* est chargé d'assurer le suivi et la coordination opérationnelle des projets financés par le PBF. Le CTS procède à une analyse technique des projets et met à la disposition du CCO les éléments nécessaires pour une prise de décisions éclairées. Le CTS est composé de : le secrétariat conjoint PUS-PBF, les coordonnateurs des projets financés par le PBF au sein des agences et organisations récipiendaires, les points focaux des projets PBF au sein des ministères sectoriels, les Directeurs régionaux de l'Economie et de la Planification (DREP) des régions d'intervention du PBF et les représentants des plateformes des organisations de la société civile intervenant dans le domaine de consolidation de la paix.

Le Secrétariat PBF est en charge de 2 fonctions principales : 1) appuyer et organiser le travail du CCO du portefeuille PBF ; 2) coordonner et donner des orientations techniques pour le travail des Agences onusiennes récipiendaires (RUNOs) et des entités non-UN (NUNOs) dans le cycle programmatique (Conception, Exécution, Suivi et Evaluation) et d'assurer la collaboration entre les agences récipiendaires et les synergies du portefeuille du PBF ainsi que la visibilité du programme. Le Secrétariat a donc un rôle stratégique au sein du SNU, vu qu'il donne l'impulsion

à des discussions inclusives autour de la prévention des conflits et consolidation dans le pays. Par conséquent, le Secrétariat PBF remplira aussi, (le cas échéant) le rôle de point focal pour les activités de la Commission de Consolidation de la Paix.

Dans ce contexte le présent projet vise à appuyer le Comité Conjoint d'Orientation, le Comité Technique de Suivi (CTS), les agences et leurs partenaires dans la mise en œuvre, le suivi évaluation et la coordination des projets PBF. De manière plus spécifique, ce projet se justifie par les raisons suivantes :

- L'accroissement du portefeuille actif des projets PBF qui passe de 14,3 millions USD en 2020 à 25,8 millions début 2021 ; l'exécution de ces projets implique plusieurs agences des Nations Unies et des ONG, ce qui nécessite une coordination étroite afin de s'assurer de la complémentarité et la synergie opérationnelles ;
- L'appui technique aux RUNO et NUNO, le suivi et la coordination de ces projets requièrent une équipe de Secrétariat à la hauteur des enjeux, et donc du personnel et des moyens additionnels ;
- La complexité des projets de consolidation de la paix qui demande des capacités supplémentaires pour en assurer une cohérence d'ensemble au niveau stratégique et une mise en œuvre de qualité ;
- Le besoin de renforcement des capacités des partenaires nationaux de mise en œuvre ;
- La nécessité de renforcer la communication autour des projets et leur visibilité ;
- Le besoin de renforcer le suivi & évaluation des activités sur le terrain par projet et de façon intégrée, ainsi que la nécessité de réaliser des enquêtes de perception couvrant l'ensemble de ces projets ;
- Favoriser l'appropriation nationale des projets et l'engagement continue des partenaires techniques et financiers.

b) *Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient les cadres stratégiques gouvernementaux et des Nations Unies existants¹⁰, et comment il garantit l'appropriation nationale. Si ce projet est conçu dans un pays PRF, décrivez comment l'objectif principal fait progresser un objectif stratégique pertinent identifié par le processus d'éligibilité.*

Le projet contribue à l'ODD 16, « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ». Il contribue à l'effet 1.1 du cadre de coopération entre le Burkina Faso et le Système des Nations Unies : « D'ici à 2020, l'efficacité des institutions est améliorée et les populations du Burkina Faso, en particulier les plus exposées aux risques de conflits et à l'insécurité, vivent en paix et en sécurité dans un Etat de droit ».

Le Gouvernement a effectué en 2019, avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), une évaluation pour la prévention et la consolidation de la paix (PPBA en Anglais), ayant abouti à l'élaboration de la Matrice d'Actions Prioritaires (MAP) couvrant quatre axes : i) le renforcement

¹⁰ Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc.

de la sécurité et de l'Etat de droit ; ii) l'optimisation de la gestion des urgences humanitaires et sociales ; iii) le renforcement de la présence de l'Etat et iv) la consolidation des bases de la cohésion sociale et la résilience des populations et des territoires.

En réponse à la MAP, la Banque mondiale vient d'approuver le 15 décembre 2020, l'éligibilité du Burkina Faso au « *Prevention and resilience allocation - PRA* ». Le PRA vise quatre priorités stratégiques : (i) *Promouvoir la paix et la sécurité* ; (ii) *Renforcer la résilience dans les zones instables, sous pression et de prévention* ; (iii) *Renforcer la gouvernance inclusive et la fourniture de services essentiels* ; (iv) *Mettre en place des pratiques inclusives concernant la gestion des terres, des ressources naturelles et des activités extractives*. A travers le PRA, le Burkina Faso bénéficiera d'un financement de 700 millions de dollars US de la banque mondiale sur une période de trois ans, assorti des milestones (jalons) que le pays doit satisfaire. La première phase du PRA sera mise en œuvre à travers le « *Projet d'urgence de développement territorial et de résilience* » dans 15 communes des régions de l'Est et de la Boucle du Mouhoun, pour un budget de 350 millions USD sur 5 ans et le « *projet régional communautaire de relance et de stabilisation au Sahel dans les régions du Sahel, du Centre-Nord et du Nord* » à hauteur de 150 millions USD.

Le PPBA a fourni un cadre de référence pour le cadrage d'un nouvel instrument de financement de la Banque mondiale issu de l'IDA19, le PRA. Le PRA est conçu pour augmenter les ressources nationales du Burkina Faso de 700 millions de dollars sur trois ans, à l'appui d'une stratégie gouvernementale et des jalons. Les jalons du PRA du Burkina sont largement dérivés de la MAP de la phase I du PPBA. Cela a permis une réponse programmatique concrète pour la prévention et la pérennisation de la paix.

A ce titre, le portefeuille PBF soutiendra les efforts du Gouvernement pour satisfaire les milestones / indicateurs du PRA, afin de permettre au pays de bénéficier des ressources du PRA pour construire les bases d'une paix durable. Les enquêtes de perception qui seront réalisées dans le cadre de ce projet contribuera à orienter les actions du Gouvernement dans les domaines de réconciliation nationale, la construction de la confiance entre l'Etat et les populations, etc.

- c) *Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complémente toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement. Fournissez également un bref **résumé des interventions existantes** dans le secteur de la proposition en remplissant le tableau ci-dessous.*

Le projet répond à la Matrice d'Actions Prioritaires (MAP) 2020-2021 du PUS-BF, notamment : (i) l'axe 1e « *Renforcement de la sécurité et l'Etat de droit* », (ii) l'axe 3 « *Renforcement de la présence de l'Etat* » et (iii) l'axe 4 « *Consolidation des bases de la cohésion sociale et la résilience des populations et des territoires* ».

Le Secrétariat appuiera la mise en œuvre des projets financés par le PBF, notamment en assurant la coordination et le suivi de l'ensemble. Il conduira aussi des études pour alimenter une analyse continue des facteurs de conflits et identifier les gaps de consolidation de la paix afin de mobiliser les acteurs pour soutenir une paix durable au Burkina Faso.

Le projet Secrétariat se veut catalytique et s'inscrit pleinement dans l'esprit et les orientations stratégiques prioritaires du gouvernement, et leurs articulations au niveau local, tels que retenus

par les autorités dans la MAP. Il contribuera également à l'atteinte de l'effet 1 de l'axe 1 du PNDES relatif à la démocratie, les droits humains, la justice et la paix.

Le projet propose un appui à la coordination de l'ensemble des actions du portefeuille de consolidation de la paix au Burkina Faso en assurant le lien entre la partie nationale (programme d'urgence pour le sahel) et les interventions dans le cadre de la pérennisation de la paix, y compris le PRA de la Banque mondiale.

La liste exhaustive des projets du portefeuille figure en Annexe G.

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

a) Une brève description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet - Décrivez l'objectif primordial du projet, la stratégie de mise en œuvre et la manière dont il traite les causes ou les facteurs de conflit décrits dans la section I (doit être sensible au genre et à l'âge).

Afin d'assurer le suivi et la coordination stratégiques des projets financés par le PBF au Burkina Faso, un Comité Conjoint d'Orientation (CCO) a été mis en place en début 2019. Le CCO est l'organe de gouvernance des projets PBF chargé de donner l'orientation stratégique dans la définition et la mise en œuvre des projets, assurant aussi une coordination qui permet de faire des synergies avec les autres actions du gouvernement et des partenaires (*voir TdRs du CCO en annexe E1*). Il est l'organe de décision concernant la cohérence et l'assurance qualité dans la mise en œuvre du portefeuille du PBF.

Le Secrétariat PBF a pour objectif d'appuyer le CCO dans son rôle d'orientation stratégique, de même que le Comité Technique de Suivi (CTS) dans son rôle de coordination technique (*voir TdRs du CTS en annexe E2*), les agences récipiendaires et leurs partenaires d'exécution pour l'atteinte des résultats des projets financés par PBF au Burkina Faso.

Le Secrétariat PBF est établi pour: (i) soutenir le CCO dans son rôle de supervision stratégique et contrôle-qualité à travers la coordination et l'alerte précoce sur tout type de problème ; (ii) servir d'interface entre les entités de prise de décision (CCO, PBSO) et les agences récipiendaires; (iii) fournir une assurance-qualité du soutien du PBF ; (iv) s'assurer que les questions du genre soient intégrées de manière transversale (au moins) dans les interventions du PBF ; et (v) faciliter la coordination et le suivi-évaluation du portefeuille des projets PBF.

Dans cette perspective, le Secrétariat assurera la liaison avec des institutions clés / plateformes principales de dialogue pour la réussite des résultats stratégiques de l'engagement du PBF dans le pays notamment les mécanismes de l'UNDSCF, les Groupes de coordination des Partenaires techniques et financiers, le Groupe de Coordination de Genre et Droits Humains ; la Coordination des Actions Humanitaires ; et tout autre entité travaillant sur les sujets connexes au PBF. Le Secrétariat veillera, en particulier, à la synergie des interventions sur le terrain et contribuera à la mobilisation des partenaires potentiels afin d'accélérer le processus de consolidation de la paix.

b) Fournissez une « **théorie du changement** » au niveau du projet - expliquez les hypothèses sur les raisons pour lesquelles vous vous attendez à ce que les interventions du projet conduisent à des changements dans les facteurs de conflit identifiés dans l'analyse du conflit. Quelles sont les hypothèses sur lesquelles la théorie est basée ? Notez qu'il ne s'agit pas d'un résumé des résultats de votre projet.

(Remarque : le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et diverses, c'est-à-dire que la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue, les possibilités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Le choix de l'approche qui doit dépendre de facteurs spécifiques au contexte. Quelles hypothèses de base sur la manière dont le changement se produira ont motivé votre choix d'approche de programmation ?).

Si le Secrétariat du PBF fournit un appui de qualité à la conception, à la mise en œuvre des projets du PBF, à un suivi évaluation et assure une coordination ainsi qu'une communication efficace entre le SNU, le Gouvernement, la Société Civile et les PTF, alors les projets du PBF auront un impact plus important en matière de consolidation de la paix et des effets catalytiques plus conséquent avec le Gouvernement et les PTF.

Les hypothèses qui sous-tendent cette théorie de changement sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

| Approche programmatique | Hypothèses |
|--|---|
| <p>Le Secrétariat du PBF fournit un appui de qualité à la conception, au développement et à la mise en œuvre des programmes du PBF.</p> | <p>Hypothèse fondamentale : Avec un Secrétariat PBF en place, les agences et organisations récipiendaires bénéficieraient d'un appui rapproché pour une conception et une mise en œuvre des projets orientées sur un fort impact de consolidation de la paix. Ils respecteraient également les principes et directives de programmation de PBF.</p> <p>En l'absence d'un secrétariat technique du PBF, les agences et organisations récipiendaires ne disposent pas d'un appui de proximité sur les principes et directives de programmation et de mise en œuvre des projets de consolidation de la paix. La conception et la mise en œuvre des projets seraient lourds et prendront beaucoup plus de temps avec un risque élevé de faible impact sur la consolidation de la paix. En effet, les organisations récipiendaires vont se référer uniquement par les approches qu'elles utilisent pour leurs programmes classiques en lien avec leurs mandats qui pourraient ne pas être ceux de la consolidation de la paix.</p> <p>Preuves à fournir : la théorie de changement se fonde sur le fait qu'aucun appui technique de proximité des projets PBF n'est disponible dans le pays hormis celui du secrétariat PBF avec l'accompagnement du bureau PBSO. Ce qui augmenterait le risque de mise en œuvre sans suivi et coordination appropriés des projets conformément aux directives du PBF.</p> |

| | |
|---|--|
| <p>Le secrétariat PBF assure une coordination et une communication efficace entre le SNU, le Gouvernement, la Société Civile et les PTF.</p> | <p>Hypothèse fondamentale : Les projets PBF étant complexes et mis en œuvre par plusieurs agences et organisations, nécessitent une coordination et un suivi de proximité. L'absence d'une équipe technique dédiée à la coordination, au suivi et à la communication entre projets d'une part, et entre la partie nationale, le SNU, les ONG récipiendaires, PTF et autres acteurs d'autre part, peut engendrer des duplications d'actions et un manque de synergie entre les projets, voire un défaut d'alignement des projets aux priorités nationales.</p> |
| | <p>Preuves à fournir : La théorie de changement se base sur la complexité de positionnement du fonds dans un contexte d'insécurité et de crise humanitaire multiforme avec une pluralité d'acteurs intervenant dans divers domaines. Dans de tel contexte, un manque de coordination et de communication efficaces entraîne une incohérence dans les interventions. Un appui coordonné d'un secrétariat technique permet une cohérence des interventions à travers la synergie des actions, la conception et la mise en œuvre des projets à forts impacts et effets catalytiques.</p> |

c) Fournir une description narrative des principales composantes du projet (résultats et produits), en veillant à accorder suffisamment d'attention au genre, à l'âge et aux autres différences clés qui devraient influencer l'approche du projet. En décrivant les éléments du projet, assurez-vous d'indiquer les considérations importantes liées à la séquence des activités.

Utilisez l'annexe C pour lister tous les résultats, produits et indicateurs.

L'objectif général du projet est d'appuyer le Comité Conjoint d'Orientation à assurer pleinement son rôle d'orientation et de suivi stratégiques et de renforcer la participation des acteurs régionaux et locaux dans le suivi de la mise en œuvre des projets PBF.

Le Secrétariat coordonnera le développement, la cohérence et l'assurance-qualité des projets à travers le soutien aux agences de mise en œuvre, au Comité technique de suivi et au Comité Conjoint d'Orientation. Il sera également chargé de s'assurer de la cohérence avec les autres projets du Gouvernement et d'autres Partenaires dans le domaine de consolidation de la paix.

Le Secrétariat sera en charge de produire une cartographie des interventions et des activités de consolidation de la paix, d'identifier les gaps en fonction des défis du pays et de proposer des nouveaux projets prioritaires. Il est également en charge des relations avec les partenaires techniques et financiers (PTF) afin d'établir les synergies dans les interventions, d'assurer la cohérence des programmes de consolidation de la paix et de soutenir les efforts de mobilisation de fonds additionnels pour les projets de consolidation de la paix (effets catalytiques du PBF).

Par ailleurs, le Secrétariat veillera à la visibilité des projets du PBF, à travers l'élaboration et la confection de supports de communication stratégique, en lien avec les agences de mise en œuvre et de l'expert en communication du PBSO.

L'ensemble de ces activités du Secrétariat sera organisé selon la chaîne de résultats qui suit :

Résultat 1 : La coordination, le suivi & évaluation et le rapportage des résultats du portefeuille du PBF sont assurés par le Secrétariat

Produit 1.1 : Le Secrétariat PBF est fonctionnel.

Activités :

- *Prise en charge du personnel du secrétariat PBF ;*
- *Prise en charge du fonctionnement du secrétariat ;*
- *Renforcement des capacités du personnel du secrétariat conjoint PUS-PBF ;*

Produit 1.2 : Des mécanismes de coordination entre les projets et avec les partenaires clés sont fonctionnels pour assurer la réalisation des résultats stratégiques du portefeuille PBF et la cohérence/synergies entre les interventions.

Activités :

- *Organisation des réunions de coordination et de suivi avec les agences et ONG récipiendaires ;*
- *Renforcement des capacités des agences récipiendaires et des partenaires en matière d'approches sensibles aux conflits, consolidation de la paix, suivi/évaluation en matière de consolidation de la paix et programmation sensible au genre et aux Droits de l'Homme ;*
- *Réalisation de la cartographie des interventions et des acteurs dans le domaine de la consolidation de la paix ;*
- *Appui à l'organisation d'ateliers annuels d'identification de gaps des actions de consolidation de la paix, en collaboration avec les Partenaires techniques et financiers ;*
- *Appui à l'organisation des Cadres de Concertation Régionaux (CCR) dans les six régions du PUS en coordination avec le projet HDPP facility (Humanitaire-développement-consolidation de la paix et partenariat) ;*
- *Capitalisation de leçons apprises de la mise en œuvre des projets PBF ;*
- *Organisation des réunions régionales dans le cadre des projets transfrontaliers et s'assurer de la coordination avec les autres pays impliqués.*

Produit 1.3 : Le suivi et évaluation du portefeuille du PBF est assuré de manière participative avec tous les acteurs ;

Activités :

- *Appui au développement et à la mise en œuvre d'un plan de suivi / évaluation par projet en tenant compte des complémentarités et synergies ;*
- *Mise en place d'une plateforme de collecte et de consolidation des données du portefeuille PBF et du PUS;*
- *Organisation des missions régulières sur le terrain pour le suivi des projets PBF et l'identification des gaps par le Secrétariat ;*
- *Organisation des missions conjointes inter-agence/ONG et la partie nationale pour le suivi des projets ;*
- *Appui technique aux agences récipiendaires pour l'assurance qualité des rapports semestriels, annuels et de clôture des projets (narratifs et financiers), en lien avec les indicateurs établis dans les documents de projet et les données recueillies pendant les visites de terrain ;*
- *Revue thématique de consolidation de la paix au niveau local ;*

- *Réalisation de deux enquêtes de perception des populations sur les sujets de consolidation (une enquête par an) ;*
- *Appui à la réalisation des évaluations indépendantes des projets PBF (en tant que membre du groupe de référence de l'évaluation) ;*
- *Élaboration du rapport annuel du portefeuille ;*
- *Elaboration du rapport stratégique annuel.*

Résultat 2 : Le Comité pilotage assure de manière effective l'orientation stratégique et le suivi évaluation du portefeuille de consolidation de la paix au Burkina Faso

Produit 2.1 : Les organes de gouvernance du PBF au Burkina Faso sont renforcés pour assurer la supervision et le suivi stratégiques du portefeuille.

Activités :

- *Organisation des sessions semestrielles du Comité Conjoint d'Orientation (CCO) pour le pilotage stratégique du portefeuille PBF ;*
- *Organisation des sessions trimestrielles du Comité Technique de suivi (CTS) ;*
- *Renforcement des capacités de supervision et de conseils stratégiques et fonctions de S&E des partenaires du PBF (PUS, le CTS) ;*
- *Appui-conseil au management des Nations Unies et au CCO, sur des questions relatives à la consolidation de la paix ;*
- *Appui aux visites de terrain des membres Comité Conjoint d'Orientation (CCO).*

Produit 2.2 : Un cadre stratégique et technique pour l'identification des besoins critiques de consolidation de la paix et de définition des réponses programmatiques adaptées est effectif, en complémentarité avec d'autres plans stratégiques (UNDSCF, PNDES, Stratégies nationales et régionales, etc.)

Activités :

- *Facilitation de la mise à jour périodique de l'analyse de conflits en étroite coordination avec le PDA et en collaboration entre le SNU, le Gouvernement, la Société Civile et les PTF ;*
- *Évaluation à mi-parcours du portefeuille PBF ;*
- *Facilitation des exercices d'élaboration des requêtes d'éligibilité ou renouvellement de la demande d'éligibilité dans le pays ;*
- *Organisation d'ateliers d'identification des gaps et de formulation de nouveaux projets de consolidation de la paix en étroite collaboration avec le SNU, le Gouvernement, la Société Civile et les PTF, pour soumission au PBF.*

Produit 2.3 : Le plaidoyer, la communication et le partenariat sont assurés pour promouvoir la visibilité du portefeuille PBF et de ses résultats au sein des autorités nationales, de la société civile, des bailleurs de fonds et du grand public.

Activités :

- *Mise en place d'un plan de communication afin de promouvoir la visibilité des interventions du PBF dans le pays ;*

- *Plaidoyer et développement d'un partenariat stratégique pour une réponse adéquate aux défis de consolidation de la Paix au Burkina Faso (effet catalytique) ;*
 - *Renforcer les capacités des agences et ONG récipiendaire sur la communication et la visibilité des interventions du PBF ;*
 - *Assurer une liaison régulière avec PBSO par rapports à la mise en œuvre des projets, l'évolution du contexte politique et les processus de planification au sein des UN et du Gouvernement en lien avec les activités du PBF ;*
 - *Organisation de missions de supervision inter-agences élargies au siège et appuyer les missions de suivi du PBSO (le cas échéant) ;*
 - *Soutien et participation aux événements liés à la consolidation de la paix (Journée Internationale de la Paix) et autres manifestations organisées par le Gouvernement et les associations locales ;*
 - *Produire les supports de communication ;*
 - *Organiser des déjeuners de presse.*
- d) **Ciblage du projet** – fournir une justification pour les zones géographiques, les critères de sélection des bénéficiaires, le nombre attendu et le type de parties prenantes / bénéficiaires (doit être ventilé par sexe et âge). Indiquez si les parties prenantes ont été consultées lors de la conception de cette proposition. Ne répétez pas tous les extraits et activités du cadre de résultats.

Les groupes cibles sont le Comité Conjoint d'Orientation, le Comité Technique de Suivi, les agences onusiennes et entités non gouvernementales récipiendaires du PBF, et les partenaires de mise en œuvre de projets du fonds de consolidation de la paix identifiés dans les documents des projets PBF.

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

- a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

La mise en œuvre du projet sera assurée par l'UNFPA en tant qu'agence en charge de la gestion administrative du Secrétariat PBF, sous le leadership du Coordonnateur Résident (RCO) du Système des Nations Unies (SNU) au Burkina Faso. A ce titre, l'UNFPA assurera la gestion administrative et financière du projet.

UNFPA est présent au Burkina Faso depuis 1973 et coopère avec le Gouvernement sur une base de programmation quinquennale. UNFPA Burkina Faso a une expérience de gestion des projets PBF depuis l'éligibilité du pays aux PBF en 2018 à travers la formulation et la mise en œuvre de trois projets en partenariat avec des agences sœurs des Nations Unies, les structures Gouvernementales et des ONG.

Le choix de l'UNFPA pour la gestion administrative du Secrétariat a été décidé par l'Equipe Pays après l'éligibilité du Burkina Faso, sur la base de son expérience dans le pays et sa capacité à fournir un support administratif au Secrétariat.

Par ailleurs, le Secrétariat bénéficiera de l'appui technique du Conseiller en Paix et Développement (PDA) du bureau Coordonnateur Résident.

Du côté de la partie nationale, la Direction Générale du Développement territorial (DGDT) sera le Partenaire de mise en œuvre du projet. La DGDT est la structure d'encrage du Secrétariat PBF, en lien avec son rôle de coordination du Programme d'Urgence pour le Sahel au Burkina Faso. Le Secrétariat conjoint PUS PBF relève de la DGDT.

| Organisation bénéficiaire | Budget total dans l'année précédente | Sources principales du budget (donateurs etc) | Emplacement des bureaux dans le pays | Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet) | Experts techniques existants pertinents au projet |
|---------------------------|--------------------------------------|--|---|--|--|
| UNFPA | \$15.930.771 | Luxembourg ; PBF; Belgique ; Banque Mondiale ; CERF; Core funds de UNFPA ; Fonds thématiques | Ouagadougou, région du centre Kaya dans la région du Centre Nord, Dori dans la région du Sahel Fada N'gourma dans la région de l'Est | 50 dont 35 dans la zone du projet | Un Coordonnateur du portefeuille PBF, P4 ; Un UNV international, spécialiste de suivi évaluation des projets PBF ; Un chargé de programme genre et droits humains ; Un spécialiste de programme femme et paix ; Un spécialiste des achats ; Un Spécialiste des ressources humaines. |

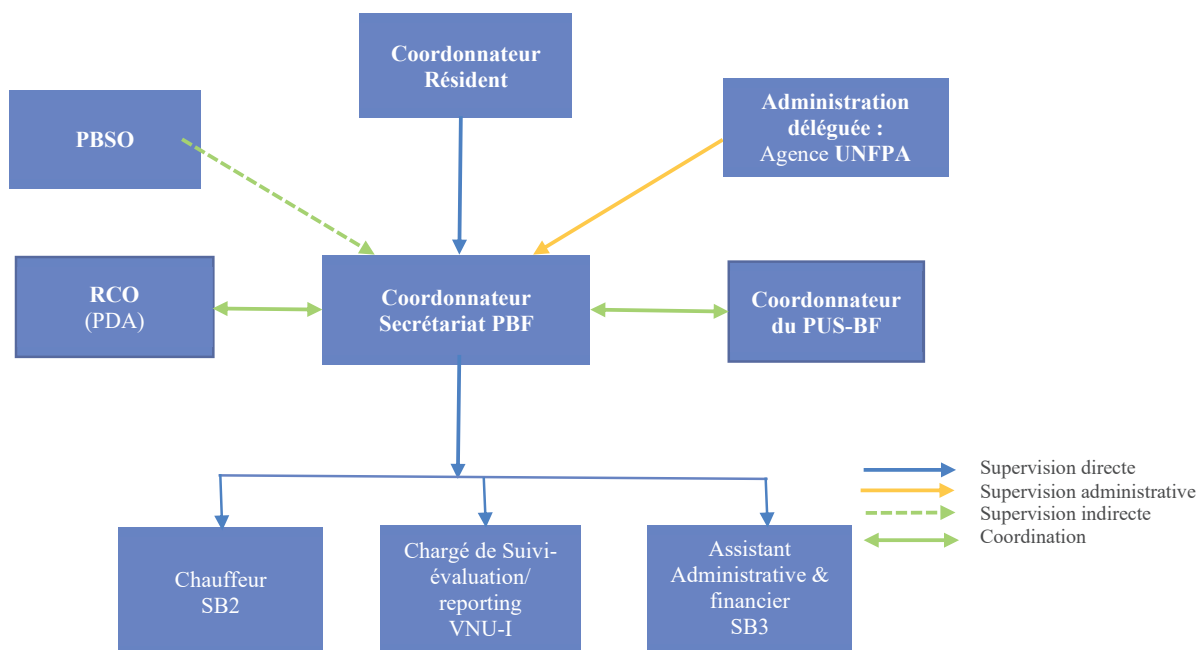
b) Gestion et coordination du projet – Indiquez l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et les rôles et expliquez quels postes doivent être financés par le projet (à quel pourcentage). Indiquez explicitement comment l'équipe de mise en œuvre du projet garantira une expertise suffisante en matière de genre ou de jeunesse. Expliquez les modalités de coordination et de supervision du projet et assurer le lien avec le Secrétariat du PBF s'il existe. Remplissez la liste de contrôle de la préparation à la mise en œuvre du projet à l'annexe A et joignez les mandats clés du personnel.

Le Secrétariat PBF sera composé de :

- D'un Coordinateur principal international ;
- D'un volontaire international, spécialiste en suivi-évaluation/ reporting ;
- D'un assistant administratif/financier ;
- D'un chauffeur.

Les termes de référence définissant les responsabilités spécifiques des membres du Secrétariat sont joints en annexe F.

Organigramme du Secretariat



La mise en œuvre du projet sera assurée par l'équipe du Secrétariat, qui appuiera les agences récipiendaires et leurs partenaires d'exécution dans la mise en œuvre, le suivi/évaluation, la communication des projets. Le projet Secrétariat sera placé sous la coordination générale du bureau du Coordonnateur Résident. L'UNFPA sera l'agence d'exécution, et assurera, à ce titre, la gestion administrative et contractuelle du personnel du Secrétariat.

La supervision générale du Secrétariat sera assurée par le/la Coordonnateur (trice) Résident (e) (RC) du Système des Nations Unies ou de son représentant, à qui il rapportera sur toutes les tâches qui relèvent du Secrétariat. Elle/il travaillera en étroite collaboration avec le Comité Conjoint d'Orientation et l'équipe du bureau du RC, en particulier avec le Conseiller en Paix et Développement. La qualité du delivery du Secrétariat PBF reste de la responsabilité du RC.

Le Coordonnateur du Secrétariat aura une ligne de supervision indirecte avec le Bureau d'Appui à la Consolidation de la Paix (PBSO) concernant les questions stratégiques du portefeuille PBF dans le pays et la performance des projets PBF. PBSO prendra part, avec le RCO et de l'agence de mise en œuvre du Secrétariat, au processus de recrutement et d'évaluation de performance du personnel professionnel du Secrétariat.

Le Comité conjoint d'Orientation, co-présidé par le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFID), et du Coordonnateur Résident du SNU, assurera la supervision stratégique des projets PBF au Burkina Faso. Avec l'appui du Secrétariat, il est chargé de la coordination, du suivi et de l'orientation stratégique des projets. Le MINEFID, en particulier la Coordination du PUS-BF, avec laquelle il forme un Secrétariat conjoint, sera associée, aux travaux du secrétariat PBF, ainsi que les représentants d'autres départements ministériels, les partenaires

techniques et financiers, de la société civile, d'ONG internationales et des agences du Système des Nations Unies.

Le Secrétariat appuiera le CCO dans sa mission. A ce titre, il assurera le suivi des projets, la planification des activités d'évaluation, le contrôle de qualité, ainsi que la consolidation et la soumission régulière des rapports au CTS et au CCO. Il contribuera, également, à renforcer la visibilité des interventions du PBF dans le pays.

*c) **Gestion des risques** – Identifier les risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche de mise à jour des risques et d'ajustement du projet. Inclure une approche Ne Pas Nuire et une stratégie d'atténuation des risques.*

| Risques | Probabilité | Impact | Mesures d'atténuation |
|---|-------------|--------|--|
| Dégradation de la situation sécuritaire pouvant entraver la mise en œuvre des projets et attirer l'attention des acteurs nationaux au détriment de la gestion du portefeuille | Moyenne | Élevé | Soutenir la dynamique de suivi régulier du CCO et adapter les stratégies des projets à l'évolution du contexte |
| Aggravation de la pandémie de COVID-19 nécessitant des mesures de quarantaine et l'interdiction de tout regroupement | Moyenne | Élevé | Inclure systématiquement les mesures de protection dans les projets (Masques, gel, messages de prévention). Envisager certaines rencontres en virtuel. |
| Difficultés à réunir le CCO selon le calendrier prévu des sessions | Faible | Moyen | Concertation avec les Co-présidents pour remplacer les membres empêchés. |
| Conflits éventuels entre les Agences dans la mise en œuvre des projets | Faible | Faible | Impliquer toutes les agences et les contreparties nationales dans la planification opérationnelle des activités ; solliciter arbitrage du RC en cas de besoin. |
| Appropriation insuffisante des projets par les partenaires nationaux | Faible | Élevé | Implication des partenaires au sein du comité de pilotage et des réunions techniques |
| Retards dans la soumission des rapports narratifs et financiers | Moyenne | Faible | Suivi rapproché avec les agences pour un bon rapportage financier et narratif |
| Dispersion, duplication et faible coordination entre les projets | Faible | Faible | Réunion trimestrielle de coordination pour développer la synergie entre des projets. |

*d) **Suivie / évaluation** – Décrivez l'approche de S&E du projet, y compris l'expertise en S&E de l'équipe de projet et les principaux moyens et calendrier de collecte des données. Inclure : une ventilation du budget pour les activités de suivi et d'évaluation, y compris la collecte de données de base et de fin de ligne et une évaluation indépendante, et un calendrier approximatif de S&E. Les bénéficiaires de fonds sont tenus de réserver au moins 5 à 7% du budget du projet pour les activités de S&E, y compris des fonds suffisants pour une évaluation indépendante de qualité.*

Le Secrétariat PBF assurera la mise en place d'un système intégré et conjoint de suivi /évaluation pour les projets du PBF (y compris les projets transfrontaliers et les projets de l'initiative pour la promotion du genre et des jeunes) sur la base d'un cadre de résultats du portefeuille qui mesure

son apport à la consolidation de la paix au Burkina Faso. Ce système permettra la synergie entre les différents projets, le renforcement mutuel des résultats des projets et sera la base de mesures de progrès réalisés vers l'atteinte des résultats escomptés. Le secrétariat travaillera également avec les agences pour coordonner leurs approches de suivi des résultats et leur apporter au besoin un appui technique en suivi et évaluation des projets.

Une étude de référence de ce cadre de résultat du portefeuille sera conduite à travers une enquête de perception afin d'évaluer les interventions antérieures et de déterminer une estimation de la contribution du portefeuille depuis 2017 à la consolidation de la paix au Burkina Faso. Cette étude de perception sera organisée annuellement pour servir de base de suivi des indicateurs de résultats globaux de l'ensemble des projets PBF et des progrès vers une paix durable au Burkina Faso.

Le Secrétariat animera le Comité Technique de Suivi, en collaboration avec le Secrétariat du PUS et l'ensemble des acteurs nationaux, régionaux et locaux, parties prenantes du suivi des projets PBF et les agences et organisations récipiendaires. Le CTS étant l'organe technique du Comité Conjoint d'Orientations, est le lieu, pour le secrétariat PBF, d'obtenir le retour des acteurs régionaux et locaux sur les projets. En outre, le secrétariat organisera des missions conjointes de suivi des projets avec des membres du CCO/CTS, des agences /organisations récipiendaires et leurs partenaires.

Sur la base de l'analyse des données du terrain (missions du Secrétariat et missions conjointes et données des agences) et des sessions du CTS, le Secrétariat conjoint informera le CCO et les agences sur les défis et problèmes qui pourraient compromettre l'atteinte des résultats attendus.

Par ailleurs, le Secrétariat prendra les dispositions appropriées pour contribuer à l'organisation des Cadres de Concertations Régionales (CCR) des zones d'intervention du PUS-PBF afin d'assurer la visibilité et le retour d'informations sur les résultats obtenus par les projets aux acteurs nationaux, régionaux et locaux.

Enfin, le Secrétariat assurera le contrôle-qualité des rapports semestriels et annuels des agences des Nations Unies et organisations récipiendaires des Fonds et préparera un rapport synthèse annuel des activités de consolidation de la paix qui sera soumis à l'endossement du CCO.

e) La Communication

Le Secrétariat s'assurera qu'une communication adéquate est faite par les agences et ONG récipiendaires sur les actions financées par le Fonds afin de faire connaître le PBF dans le pays et contribuer à amplifier les actions de pérennisation de la paix. Pour cela, le Secrétariat va s'employer à mettre en place un réseau des Points focaux communication des RUNO et des NUNO, en lien avec le Spécialiste de communication du PBSO. Ce groupe des points focaux sera briefé sur les exigences du PBF en matière de communication et les outils à utiliser.

Il s'agira de s'assurer que :

- Une couverture médiatique adéquate est assurée pour chaque événement important des projets PBF et un communiqué de presse est bien élaboré et partagé avec les journalistes ;
- Utiliser le logo du Fonds sur tous les supports de visibilité pour les projets : newsletters, communiqués de presse, banderoles, kakémono, casquette, T-shirt, etc;

- Respecter la nature du projet (conjointe et/transfrontalière) dans les messages à publier et les supports de communication produits.
- Documenter et partager les leçons apprises et les exemples de bonnes pratiques.

Les communications sur les activités des projets PBF seront diffusées sur site du Système des Nations Unies au Burkina Faso www.onubf.org et sur les sites spécifiques des agences dans le respect de la nature du Fonds et le caractère conjoint des projets. Venant en appui au Programme d'Urgence pour le Sahel au Burkina Faso, les activités des projets PBF seront également diffusées sur le site du PUS-BF et ses bulletins d'information.

Dans le cadre de ce projet, le Secrétariat organisera un atelier de capitalisation et de partage les leçons apprises et les bonnes pratiques. Des supports de communication tels que les kakémonos, les casquettes, T-shirt, les folders seront produits et imprimés pour accroître la visibilité du PBF.

*f) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez brièvement la stratégie de sortie du projet pour garantir que le projet peut être clôturé à la fin de la durée du projet, soit par des mesures de durabilité, des accords avec d'autres donateurs pour le financement de suivi ou la fin des activités qui n'ont pas besoin de soutien supplémentaire. Si le soutien d'autres bailleurs de fonds est attendu, expliquez ce que le projet fera concrètement et de manière proactive pour essayer d'assurer cet appui dès le départ. Envisagez d'éventuels partenariats avec d'autres donateurs ou institutions financières internationales.*

Le Secrétariat du PBF est intégré à la coordination du Programme d'urgence pour le Sahel au Burkina Faso (PUS-BF) avec laquelle il forme un Secrétariat Conjoint, rattaché au Ministère de l'Economie des Finances et du Développement (MINEFID). Un tel montage est une garantie d'appropriation et de durabilité. Toutes les activités du Secrétariat PBF sont réalisées de manière conjointe la coordination nationale du PUS-BF, avec l'implication des Ministères sectoriels et les autorités régionales.

Le projet veillera à l'appropriation effective des réalisations du portefeuille par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement, à travers le Programme d'Urgence pour le Sahel (PUS-BF) et les autres partenaires nationaux afin d'assurer la continuité des acquis des interventions du PBF au Burkina Faso. Ceci sera assuré à travers la pleine implication des acteurs nationaux et locaux dans la formulation, la mise en œuvre, la supervision et le suivi-évaluation des projets.

De même, les partenaires seront étroitement associés à la documentation et à l'analyse des leçons apprises. La communication autour des réalisations des projets pourrait, également, aider à la mobilisation de ressources additionnelles pour assurer la continuation des projets auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux.

IV. Budget du projet

Fournissez de brèves informations supplémentaires sur les coûts des projets, en mettant en évidence les choix spécifiques qui ont sous-tendu la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les déplacements ou tout autre soutien indirect au projet, afin de démontrer le rapport qualité-prix du projet. Le budget proposé pour tous les projets doit inclure des fonds suffisants

pour une évaluation indépendante. Le budget proposé pour les projets impliquant des bénéficiaires directs non onusiens doit inclure des fonds pour un audit indépendant. Remplissez l'annexe sur l'optimisation des ressources du projet.

Veillez noter que dans presque tous les cas, le Fonds pour la consolidation de la paix transfère les fonds des projets en une série de tranches basées sur les performances. L'approche standard du PBF consiste à transférer les fonds du projet en deux tranches pour les bénéficiaires des Nations Unies et en trois tranches pour les bénéficiaires non-ONU, en débloquant les deuxième et troisième tranches dès que les critères de performance ont été atteints. Tous les projets comprennent les deux critères de performance standard suivants: 1) au moins 75% des fonds de la première tranche ont été engagés et 2) toutes les obligations de rapport de projet ont été respectées. En plus de ces indices de référence standard et en fonction de la cote de risque ou d'autres facteurs spécifiques au contexte, des repères supplémentaires peuvent être indiqués pour le déblocage des deuxième et troisième tranches.

Veillez préciser ci-dessous tous les facteurs spécifiques au contexte qui peuvent être pertinents pour le déblocage des deuxième et troisième tranches. Celles-ci peuvent inclure le bon déroulement des élections, l'adoption de lois clés, la mise en place d'unités ou de bureaux de contrepartie clés ou d'autres indicateurs de performance nécessaires avant que la mise en œuvre du projet puisse avancer. Dans votre réponse, veuillez indiquer comment les tranches basées sur la performance affectent les considérations de séquençage des projets.

Remplissez deux tableaux dans **l'annexe D du budget Excel**.

Dans le premier tableau budgétaire Excel de l'annexe D, veuillez inclure le pourcentage d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (GEWE) pour chaque activité. Fournissez également une justification claire pour chaque allocation GEWE (par exemple, la formation comprendra une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques seront déployés pour assurer une représentation égale des femmes, etc.).

RECAPITULATIF DU BUDGET

| Ref de Resultats / Produits | Formulation des produits | UNFPA Budget | % |
|---|--|------------------|-------------|
| Résultat 1: La coordination, le suivi & évaluation et le rapportage des résultats du portefeuille du PBF sont assurés par le Secrétariat. | | 969 035 | 80% |
| 1.1: | Le Secrétariat du PBF est fonctionnel | 679 780 | |
| 1.2: | Des mécanismes de coordination entre les projets et avec les partenaires clés sont fonctionnels pour assurer la réalisation des résultats stratégiques du portefeuille PBF et la cohérence/synergies entre les projets et les activités. | 131 091 | |
| 1.3: | Le suivi et évaluation du portefeuille du PBF est assuré de manière participative avec tous les acteurs | 158 164 | |
| Résultat 2 : Le Comité pilotage assure de manière effective l'orientation stratégique et le suivi évaluation du portefeuille de consolidation de la paix au Burkina Faso | | 76 773 | 6% |
| 2.1 | Les organes de gouvernance du PBF au Burkina Faso sont renforcées pour assurer la supervision et le suivi stratégiques du portefeuille. | 19 273 | |
| 2.2 | Un cadre stratégique et technique pour l'identification des besoins critiques de consolidation de la paix et de définition des réponses programmatiques adaptées est effectif, en complémentarité avec d'autres plan stratégiques (UNDSCF, PNDES, Stratégies régionales, etc.) | - | |
| 2.3 | Le plaidoyer, la communication et le partenariat sont assurés pour promouvoir la visibilité du portefeuille PBF et de ses résultats au sein des autorités nationales, de la société civile, des bailleurs de fonds et du grand public. | 57 500 | |
| SOUS TOTAL DES ACTIVITES | | 1 045 807 | |
| 3 Coordination, Suivi-Evaluation et Gestion | | 85 034 | 7% |
| 3,1 | Coût de personnel du projet si pas inclus dans les activités si-dessus | 30 325 | |
| 3,2 | Coûts opérationnels si pas inclus dans les activités si-dessus | 54 709 | |
| 3,3 | Suivi Evaluation | - | |
| 3,4 | Evaluation finale du projet | - | |
| SOUS TOTAL ACTIVITES + COORDINATION ET GESTION | | 1 130 841 | |
| GMS / Coûts indirects (7%): | | 79 159 | 7% |
| BUDGET TOTAL DU PROJET | | 1 210 000 | 100% |

RECAPITULATIF DU BUDGET PAR CATEGORIE UNDG

| Catégories budgétaires | Organisation recipiendiaire UNFPA | Totaux |
|---|---|---------------------|
| 1. Personnel et autres employés | \$ 501 541 | \$ 501 541 |
| 2. Fournitures, produits de base, matériels | \$ - | \$ - |
| 3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation) | \$ 7 000 | \$ 7 000 |
| 4. Services contractuels | \$ 376 064 | \$ 376 064 |
| 5. Frais de déplacement | \$ 22 522 | \$ 22 522 |
| 6. Transferts et subventions aux homologues | \$ 181 975 | \$ 181 975 |
| 7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs | \$ 41 740 | \$ 41 740 |
| Sous-budget total du projet | \$ 1 130 841 | \$ 1 130 841 |
| Coûts indirects (7%): | \$ 79 159 | \$ 79 159 |
| TOTAL | \$ 1 210 000 | \$ 1 210 000 |

Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

| Question | Oui | Non | Commentaire |
|--|-----|-----|--|
| Planification | | | |
| 1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé | X | | |
| 2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission | X | | Pas de nouveau recrutement prévu, l'équipe est en place. |
| 3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier | X | | |
| 4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait. | X | | |
| 5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ? | N | A | |
| 6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier. | X | | |
| 7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement ? | X | | |
| 8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ? | X | | |
| 9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il ? | | N/A | |
| Genre | | | |
| 10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ? | X | | Le Spécialiste Genre de UNFPA a fait la revue du projet |
| 11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet ? | NA | | |
| 12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ? | | X | Enquête de perception est prévue |
| 13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ? | X | | |

Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)

| Question | Oui | Non | Commentaire |
|--|-----|-----|---|
| 1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ? | X | | |
| 2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget. | X | | |
| 3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires. | X | | |
| 4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et couts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ? | NA | | |
| 5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ? | X | | |
| 6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet. | | X | |
| 7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés. | | X | |
| 8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas. | X | | Le PUS BF prend en charge la location des bureaux et charges, et le Chargé de communication |

Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

| Type of report | Due when | Submitted by |
|-------------------------------------|----------|--|
| Semi-annual project progress report | 15 June | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |

| | | |
|---|--|--|
| Annual project progress report | 15 November | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| End of project report covering entire project duration | Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides) | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it | 1 December | PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not. |

Financial reporting and timeline

| Timeline | Event |
|---|--|
| 30 April | Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year) |
| <i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i> | |

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

| | |
|-------------------|--|
| 31 July | Voluntary Q2 expenses (January to June) |
| 31 October | Voluntary Q3 expenses (January to September) |

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent’s website (<http://mptf.undp.org>).

Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will

be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

| Type of report | Due when | Submitted by |
|---|--|--|
| Bi-annual project progress report | 15 June | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual project progress report | 15 November | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| End of project report covering entire project duration | Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides) | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it | 1 December | PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not. |

Financial reports and timeline

| Timeline | Event |
|---|--|
| 28 February | Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year) |
| 30 April | Report Q1 expenses (January to March) |
| 31 July | Report Q2 expenses (January to June) |
| 31 October | Report Q3 expenses (January to September) |
| <i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i> | |

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.¹¹
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

¹¹ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)

| Résultats | Produits | Indicateurs | Moyens de vérification/ fréquence de collecte | Étapes |
|--|--|--|--|--------|
| <p>Résultat 1 : La coordination, le suivi & évaluation et le rapportage des résultats du portefeuille du PBF sont assurés par le Secrétariat.</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue) :</p> <p>ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces.</p> | | <p>Indicateur 1 a : Existence d'un mécanisme fonctionnel du portefeuille PBF au Burkina Faso favorisant des impacts de consolidation de la paix.</p> <p>Niveau de référence : 1 Cible: 1</p> | Rapports des réunions PV sessions du Comité Conjoint d'Orientation (CCO) et des réunions de coordination. | |
| | | <p>Indicateur 1 b : Existence d'un mécanisme fonctionnel de Suivi et Evaluation du portefeuille PBF au Burkina Faso assurant la qualité des projets.</p> <p>Niveau de référence : 1 Cible: 1</p> | Rapports des réunions PV des sessions du Comité Technique de Suivi (CTS) des projets. Rapports de missions de suivi. Rapports des enquêtes de perception | |
| | | <p>Indicateur 1 c : Pourcentage de rapports (semestriels, annuels et stratégiques) soumis dans les délais requis et jugés acceptables par PBSO</p> <p>Niveau de référence : 0% Cible:100%</p> | Feedback de PBSO sur les rapports et sur les documents de projets | |
| | <p>Produit 1.1 : Le Secrétariat du PBF est fonctionnel</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> | <p>Indicateur 1.1.1 Tout le personnel du secrétariat est en place (OUI/NON)</p> <p>Niveau de référence : NON Cible : OUI</p> | Contrat de travail | |
| | <p>Activité 1.1.1 : Prise en charge du personnel du secrétariat</p> <p>Activité 1.1.2 : Prise en charge du fonctionnement du secrétariat</p> | <p>Indicateur 1.1.2 Nombre de personnel du secrétariat conjoint ayant suivi au moins une formation en lien avec la consolidation de la paix.</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 4</p> | Attestation de formation | |
| | <p>Activité 1.1.3 : Renforcement des capacités du personnel du secrétariat conjoint PUS-PBF</p> | | | |

| | | | | |
|--|--|---|--|--|
| | <p>Produit 1.2 : Des mécanismes de coordination entre les projets et avec les partenaires clés sont fonctionnels pour assurer la réalisation des résultats stratégiques du portefeuille PBF et la cohérence/synergies entre les projets et les activités.</p> <p><i>Liste des activités relevant du produit :</i></p> <p>Activité 1.2.1 : Organisation des réunions de coordination et de suivi avec les agences et ONG récipiendaires.</p> <p>Activité 1.2.2 : Renforcement des capacités des agences récipiendaires et des partenaires en matière d'approches sensibles aux conflits, consolidation de la paix, suivi/évaluation en matière de consolidation de la paix et programmation sensible au genre et aux Droits de l'Homme.</p> <p>Activité 1.2.3 : Réalisation de la cartographie des interventions et des acteurs dans le domaine de la consolidation de la paix.</p> <p>Activité 1.2.4 : Soutien à l'organisation des Cadres de Concertation Régionaux (CCR) dans les six régions du PUS.</p> <p>Activité 1.2.5 : Organisation de retraite de capitalisation de leçons apprises de la mise en œuvre des projets PBF.</p> | <p>Indicateur 1.2.1 : Disponibilité d'une cartographie des acteurs à jour (OUI/NON)</p> <p>Niveau de référence : NON Cible : OUI</p> | | |
| | | <p>Indicateur 1.2.2 : Nombre de réunions de coordination et de suivi organisées.</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 8</p> | | |
| | | <p>Indicateur 1.2.3 Nombre sessions de cadres de concertations ayant présenté des résultats des projets PBF.</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 8</p> | | |

| | | | | |
|--|--|---|------------------|--|
| | <p>Activité 1.2.6 : Organisation des réunions régionales dans le cadre des projets transfrontaliers et s'assurer de la coordination avec les autres pays impliqués.</p> | | | |
| | <p>Produit 1.3 : Le suivi et évaluation du portefeuille du PBF est assuré de manière participative avec tous les acteurs</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p>Activité 1.3.1 : Appui au développement et à la mise en œuvre d'un plan de suivi / évaluation par projet en tenant compte des complémentarités et synergies</p> <p>Activité 1.3.2 : Mise en place d'une plateforme de collecte et de consolidation des données du portefeuille PBF et du PUS.</p> <p>Activité 1.3.3 : Organisation des missions régulières sur le terrain pour le suivi des projets PBF et l'identification des besoins par le Secrétariat.</p> <p>Activité 1.3.4 : Revue thématique locale de peacebuilding</p> <p>Activité 1.3.5 : Organisation des missions conjointes inter-agence/ONG et la partie nationale pour le suivi des projets.</p> <p>Activité 1.3.6 : Appui technique aux agences récipiendaires pour</p> | <p>Indicateur 1.3.1 : Nombre de missions de suivi des projets organisées.</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 10</p> | | |
| | | <p>Indicateur 1.3.2 : Existence d'une plateforme de suivi-évaluation.</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 1</p> | Rapports des CCR | |
| | | <p>Indicateur 1.3.3 : Nombre de réunions régionales organisées ou assistées pour la coordination et le suivi des projets régionaux/ transfrontaliers.</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 4</p> <p>Indicateur 1.3.4 : Nombre d'enquêtes de perception réalisées</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 3</p> | | |

| | | | | |
|--|--|---|--|--|
| | <p>l'assurance qualité des rapports semestriels, annuels et de clôture des projets (narratifs et financiers), en lien avec les indicateurs établis dans les documents de projet et les données recueillies pendant les visites de terrain.</p> <p>Activité 1.3.7 : Élaboration du rapport annuel du portefeuille.</p> <p>Activité 1.3.8 : Réalisation de deux enquêtes de perception du portefeuille PBF (une enquête par an)</p> <p>Activité 1.3.9 : Appui à la réalisation des évaluations indépendantes des projets PBF (en tant que membre du groupe de référence de l'évaluation).</p> | | | |
| <p>Résultat 2 : Le Comité pilotage assure de manière effective l'orientation stratégique et le suivi évaluation du portefeuille de consolidation de la paix au Burkina Faso</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant) ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces.</p> | | <p>Indicateur 2 a : % de projets PBF ayant réalisé au moins un article/film documentant les résultats atteints.</p> <p>Niveau de référence :0% Cible:90%</p> | | |
| | | <p>Indicateur 2 b : Existence d'un plan de communication et de visibilité fonctionnel du portefeuille de consolidation de la paix au Burkina Faso</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible: 1</p> | | |
| | | <p>Indicateur 2 c :</p> <p>Niveau de référence : 1 Cible: 1</p> | | |
| | <p>Produit 2.1 : Les organes de gouvernance du PBF au Burkina Faso sont renforcées pour assurer la supervision et le suivi stratégiques du portefeuille.</p> | <p>Indicateur 2.1.1 Nombre de sessions du comité conjoint d'orientation organisées</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 4</p> | | |

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| | <p><i>Liste des activités relevant du produit :</i></p> <p>Activité 2.1.1 : Organisation des sessions semestrielles du Comité Conjoint d'Orientation (CCO) pour le pilotage stratégique du portefeuille PBF.</p> <p>Activité 2.1.2 : Organisation des sessions trimestrielles du Comité Technique de suivi (CTS).</p> <p>Activité 2.1.3 : Renforcement des capacités de supervision et de conseils stratégiques et fonctions de S&E des partenaires du PBF (PUS, le CTS).</p> <p>Activité 2.1.4 : Appui-conseil au management des Nations Unies et au CCO, sur des questions relatives à la consolidation de la paix.</p> <p>Activité 2.1.5 : Organisation des missions de suivi de terrain par le Comité Conjoint d'Orientation (CCO).</p> | <p>Indicateur 2.1.2 Nombre de sessions du comité technique de suivi organisées</p> <p>Niveau de référence :0 Cible : 8</p> | | |
| | | | | |
| | <p>Produit 2.2 : Un cadre stratégique et technique pour l'identification des besoins critiques de consolidation de la paix et de définition des réponses programmatiques adaptées est effectif, en complémentarité avec d'autres plan stratégiques (UNDSCF, PNDES, Stratégies régionales, etc.)</p> | <p>Indicateur 2.2.1 : Disponibilité d'une analyse de conflits mise à jour pour le renouvellement de l'éligibilité (OUI/NON)</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 1</p> | | |
| | <p><i>Liste des activités relevant du produit :</i></p> | <p>Indicateur 2.2.2 : Disponibilité du rapport d'évaluation à mi-parcours du portefeuille</p> <p>Niveau de référence : NON Cible : OUI</p> | | |

| | | | | |
|--|--|---|--|--|
| | <p>Activité 2.2.1 : Facilitation de la mise à jour périodique de l'analyse de conflits en étroite coordination avec le PDA et en collaboration entre le SNU, le Gouvernement, la Société Civile et les PTF.</p> <p>Activité 2.2.2 : Évaluation à mi-parcours du portefeuille PBF.</p> <p>Activité 2.2.3 : Facilitation des exercices d'élaboration des requêtes d'éligibilité ou renouvellement de la demande d'éligibilité dans le pays.</p> <p>Activité 2.2.4 : Organisation d'ateliers d'identification des gaps et de formulation de nouveaux projets de consolidation de la paix en étroite collaboration avec le SNU, le Gouvernement, la Société Civile et les PTF, pour soumission au PBF.</p> | <p>Indicateur 2.2.3 : % des recommandations de l'évaluation à mi-parcours mises en œuvre</p> <p>Niveau de référence : 0%</p> <p>Cible : 100%</p> | | |
| | <p>Produit 2.3 : Le plaidoyer, la communication et le partenariat sont assurés pour promouvoir la visibilité du portefeuille PBF et de ses résultats au sein des autorités nationales, de la société civile, des bailleurs de fonds et du grand public.</p> <p><i>Liste des activités relevant du produit :</i></p> <p>Activité 2.3.1 : Mise en place d'un plan de communication afin de promouvoir la visibilité des activités du PBF dans le pays et parmi les parties intéressées.</p> <p>Activité 2.3.2 : Plaidoyer et développement d'un partenariat stratégique pour une réponse</p> | <p>Indicateur 2.3.1 : Existence d'un plan de communication du portefeuille PBF.</p> <p>Niveau de référence : 1</p> <p>Cible : 1</p> <p>Indicateur 2.3.2 : Nombre de films documentaires réalisés sur les fonds de consolidation de la paix au Burkina.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 2</p> <p>Indicateur 2.3.3 : Nombre de supports de communication et de visibilité du PBF.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 8</p> | | |

| | | | | |
|--|---|--|--|--|
| | <p>adéquate aux défis de consolidation de la Paix au Burkina Faso (effet catalytique).</p> <p>Activité 2.3.3 : Renforcer les capacités des agences et ONG récipiendaire sur la communication et la visibilité des interventions du PBF.</p> <p>Activité 2.3.4 : Assurer une liaison régulière avec PBSO par rapports a la mise en œuvre des projets PBF, l'évolution du contexte politique et les processus de planification au sein des UN et du Gouvernement en lien avec les activités du PBF.</p> <p>Activité 2.3.5 : Organisation de missions de supervision inter-agences élargies au siège et appuyer les missions de suivi du PBSO (le cas échéant).</p> <p>Activité 2.3.6 : Produire les supports de communication.</p> <p>Activité 2.3.7 : Organiser des déjeuners de presse.</p> <p>Activité 2.3.8 : Soutien et participation aux événements liés à la consolidation de la paix (Journée Internationale de la Paix) et autres manifestations organisées par le Gouvernement et les associations locales.</p> | | | |
|--|---|--|--|--|

LISTES DES AUTRES DOCUMENTS ANNEXES

Annexe D : Budget Excel

Annexe E1 : Termes de référence du Comité Conjoint d'Orientation des projets PBF au Burkina Faso (CCO)

Annexe E2 : Termes de référence du Comité Technique de Suivi des projets PBF au Burkina Faso (CTS)

Annexe F1 : Termes de référence du Coordonnateur du Secrétariat PBF ;

Annexe F2 : Termes de référence du Spécialiste de Suivi-Evaluation / Reporting du Secrétariat PBF ;

Annexe G : Liste complète des projets en cours